

THEMES

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

ZOOM

2015-2020 : 30 territoires LEADER retenus en Rhône-Alpes vont agir pour que la filière forêt bois soit un véritable atout de développement local !

actus

L'aménagement forestier une étape clé pour les communes

Ventes de bois de l'année 2015, dans l'Ain, une conjoncture peu favorable

Déclaration de chantier forestier : action !

Il y a un an, la Région Rhône-Alpes recevait les candidatures de territoires qui répondaient à l'appel à manifestation d'intérêt pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre de LEADER. 30 projets de territoires ont été retenus. La phase de mise en œuvre débute. Que représente la forêt / filière bois dans les programmes LEADER des territoires de projets ? Quels sont les territoires qui ont des problématiques proches ? Quels sont les enjeux locaux en matière de forêt et de filière bois sur lesquels les territoires vont agir ces 5 prochaines années ?

Dans le cadre de leur mission d'animation du réseau des territoires de projets forestiers de Rhône-Alpes, les Communes forestières ont analysé les plans d'actions programmés dans les candidatures des territoires LEADER retenus.

Cette analyse a pour but de mettre en évidence les sujets prioritaires sur lesquels les territoires ont décidé de consacrer des moyens dans le cadre de LEADER.

agenda

3 12

Formation bois construction
Bellegarde/Valserine-01

10 12

Assemblée générale des Communes forestières de l'Ain, *espace André Malraux*
Nantua -01



Elle permettra :

- aux acteurs d'appréhender les priorités des territoires et de se positionner pour contribuer à la mise en œuvre concrète des actions des programmes LEADER,
- aux territoires de connaître les thèmes de travail des autres LEADER et faciliter ainsi leur coopération.

Des actions qui concernent les 3 fonctions de la forêt (production, protection, social) se retrouvent dans 7 territoires LEADER.

LEADER, mais qu’est ce que c’est ?

LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale ». Il s’agit d’un programme européen qui vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d’activité et de vie. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes s’inscrivant dans cette stratégie et sert de laboratoire d’expérimentation pour l’ensemble des territoires ruraux. Une approche novatrice qui constitue pour le projet de territoire une réelle valeur ajoutée grâce au soutien d’actions pilotes et innovantes (en termes de méthode, de contenu) afin de tirer le meilleur parti de leurs atouts.

Une dynamique de territoires rhônalpins

Sur les 30 territoires LEADER, quasiment tous, sauf 2, abordent très largement la fonction de production de la forêt. Il s’agit d’actions multiples sur les thèmes de la sylviculture, du regroupement et du foncier, de la mobilisation des bois, de la transformation et de la valorisation du bois d’œuvre et du bois énergie.

9 territoires abordent la fonction de protection des forêts (risques naturels, ressource en eau, climat, biodiversité).

12 territoires prévoient d’agir sur le rôle social que joue la forêt. Les actions pour gérer l’utilisation de l’espace, les conflits d’usage et l’accueil du public en forêt sont très nombreuses.

16 des 30 territoires indiquent très clairement que la forêt filière bois sera un sujet important de coopération interterritoriale ou / et internationale.

Les programmes LEADER prévoient aussi grand nombre d’actions de communication, de formation, d’information des élus, des acteurs et du grand public.

Produire local : un avantage économique majeur

La valeur ajoutée des produits bois, la structuration et le développement des entreprises, des circuits courts, du bois local, sont les sujets de prédilection des LEADER de Rhône-Alpes en matière de forêt / filière bois.

Tous les maillons de la chaîne sont concernés :

- 17 territoires vont travailler à l’amélioration et la dynamisation de la sylviculture,
- 19 territoires programment de l’animation et des investissements pour agir sur l’accès à la ressource, sa gestion, sa mobilisation,
- 22 des 30 territoires vont agir dans le domaine de la transformation et valorisation du bois d’œuvre ; 14 d’entre eux vont agir pour valoriser le bois local, spécifiquement.

Le bois énergie est aussi un axe important pour les territoires. Ils sont 18 à l’inscrire comme un axe d’actions pour accompagner le développement de la filière bois-énergie locale.

L’analyse menée servira au groupe de travail « Acteurs forestiers régionaux / Territoires » que pilote la Région Rhône-Alpes pour aider la construction d’une méthodologie qui facilitera l’adoption de stratégies partagées par les acteurs de terrain, à l’échelle territoriale. L’objectif principal de ce groupe de travail est d’être un lieu d’échange pour permettre aux principaux organismes forestiers de mieux articuler leurs différentes actions et / ou stratégies d’interventions au service des territoires. Il s’agit de construire des partenariats locaux durables pour la mise en œuvre de LEADER au fil des cinq prochaines années.

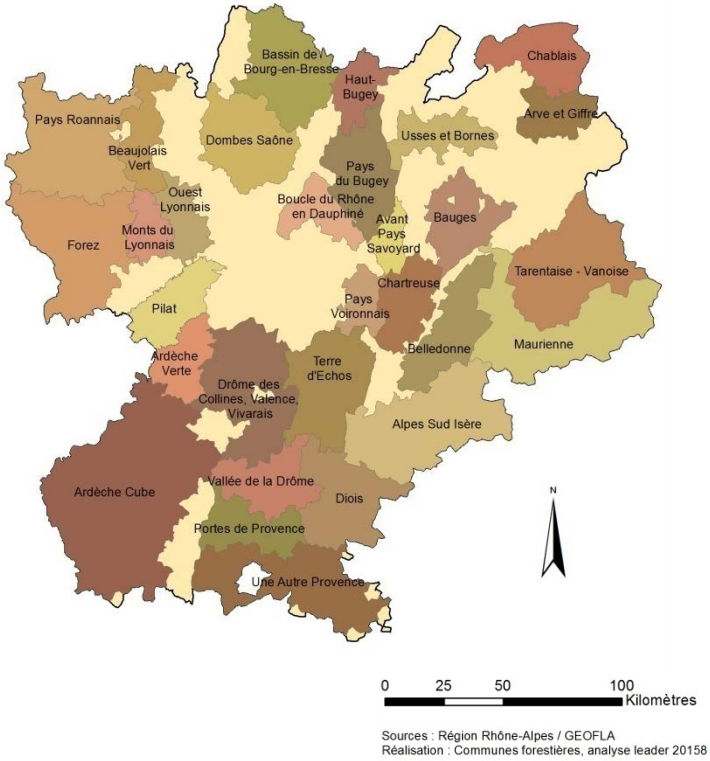
Pour en savoir plus : [télécharger l’analyse complète](#) « 30 territoires LEADER retenus en Rhône-Alpes vont agir pour que la filière forêt bois soit un véritable atout de développement local ! »

Pour rappel :

[Télécharger la plaquette de communication](#) des acteurs de la forêt / filière bois sur LEADER.

[Télécharger la liste des interlocuteurs techniques](#) par structure et par secteur géographique qui seront les référents pour les territoires sur LEADER.

Découpage des 30 territoires LEADER 2015-2020 en Rhône-Alpes



ACTUS | formation

L'aménagement forestier une étape clé pour les communes

La forêt communale est gérée par l'Office national des forêts (ONF) dans le cadre du régime forestier. Les programmes annuels de travaux et de coupes sont définis à partir d'un document de référence, l'aménagement forestier. Lors de la révision de cet aménagement, le conseil municipal doit prévoir la gestion du patrimoine forestier pour les vingt prochaines années. Si l'ONF rédige l'aménagement, il incombe aux élus de décider de l'orientation générale de la gestion forestière. Pour accompagner les nouveaux élus en charge de cette obligation, les Communes forestières de l'Ain et les Chartes Forestières du Massif du Bugey ont organisé une soirée d'information qui s'est tenue le 30 juin 2015 à Cormaranche-en-Bugey.

Pour les trois prochaines années, 76 aménagements forestiers départementaux doivent être révisés. La rédaction de ce document, garant de la gestion durable des forêts communales, demande une implication avisée des élus qui doivent décider de la ligne à tenir et s'engager pour les vingt années à venir.

La réunion qui s'est tenue, en présence d'une trentaine d'élus, le 30 juin dernier, avait deux objectifs principaux : faire un bref tour d'horizon des acteurs impliqués dans la filière forêt-bois et présenter les points essentiels à prendre en compte dans l'élaboration d'un aménagement forestier.

Jacques Deparnay, président de l'association départementale des Communes forestières de l'Ain, introduit la réunion en faisant le point sur l'avancement des négociations du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF-Communes forestières. Ensuite, il invite les communes à d'adhérer à l'association des Communes forestières, présente la force du lobby auprès des différentes instances, rappelle son rôle :

- faire valoir les intérêts des collectivités, forestières ou ayant une problématique liée au bois,
- placer la forêt au cœur du développement territorial,
- développer des partenariats,
- communiquer, former et informer.



Un réseau qui regroupe 5000 collectivités en France dont 720 en Rhône-Alpes. Dans l'Ain, l'association regroupe 110 communes avec près de 100 000 hectares de forêts.

Ensuite, Jonathan Dion, chef du service forêt de l'agence ONF Ain-Loire-Rhône, évoque les points essentiels à prendre en compte lors de la révision des aménagements forestiers. Notamment les principales contributions de la forêt, ses multifonctions : stockage de carbone, protection contre les chutes de blocs ou les inondations, accueil du public, production de bois, maintien de la biodiversité, ou encore ses aménités. L'aménagement forestier permet de faire cohabiter l'ensemble de ces fonctions. Il s'agit d'un outil réglementaire mais aussi technique.

Sa construction se fait en trois étapes :

- Etat des lieux – Bilan : étape de diagnostic où l'ONF étudie le foncier, pour mettre en évidence les parcelles forestières communales gérées /non gérées, les stations, pour déterminer les zones les plus productives, ou encore le capital sur pied des peuplements existants. Ce stade peut parfois donner lieu à un contrôle a posteriori, voire à des études complémentaires ; par exemple dans le cadre de la révision de son aménagement, la commune de Cormaranche-en-Bugey a décidé de comparer la régénération naturelle des semis de feuillus et de résineux.

Au cours de cette étape la commune doit se poser des questions sur la gestion de sa forêt : Qu'est-ce que j'attends de ma forêt ? Quelles essences vais-je privilégier ? Que faire des chablis ? etc.

- Sur la base des données recueillies et des attentes de la municipalité, l'ONF effectue des propositions de gestion qui tiennent compte aussi des volumes de bois martelés depuis quelques décennies.

- Enfin un bilan des récoltes et financier est prévu avec l'intégration des investissements prévus par la commune et des surfaces à parcourir par année. Dans ce cadre-là, l'ONF met, chaque année, à la disposition de la commune : le programme annuel des actions (septembre-novembre), les états d'assiette (septembre-décembre) et le bilan annuel (décembre-mars).

Un point législatif, durant la période de latence entre la fin de l'aménagement et son renouvellement, les autorisations de coupes dans les forêts communales, relevant du Régime Forestier, doivent être approuvées par le directeur territorial de l'ONF Rhône-Alpes ou par le directeur de l'agence interdépartementale Ain-Loire-Rhône (Arrêté du préfet de la région Rhône-Alpes du 23 juin 2005).

Les diaporamas présentés lors de cette soirée sont disponibles en téléchargement :

- [Module1 PrésentationTerritoire](#)
- [Module2 Présentation Acteurs](#)
- [Module3 ReseauCofor Formation Bugey](#)
- [Module4 AmenagementForestier ONF](#)

ACTUS | forêt des collectivités

Ventes de bois de l'année 2015, dans l'Ain, une conjoncture peu favorable



La baisse de l'euro par rapport au dollar, celle du prix du baril de pétrole peu favorable au bois énergie, sont autant d'éléments de conjoncture qui ont pesé sur les ventes de bois de cette année 2015. A cela s'ajoutent pour la France, une forte diminution des permis de construire et malgré un engouement de plus en plus marqué pour la construction bois, la concurrence avec les bois du nord de l'Europe qu'il faudra bien arriver à endiguer par une utilisation massive des bois locaux. Dans ce contexte de morosité, la participation des élus aux séances de ventes peut néanmoins jouer un rôle non négligeable.

Globalement, l'analyse montre un marché porteur jusqu'au troisième trimestre 2014 mais les ventes de l'année 2015 ont subi un fort taux d'inventus. Cela s'explique en partie par :

- la réduction du nombre de permis de construire au cours de ces dernières années,
- le manque de trésorerie des scieries,
- des prix de retrait basés sur les cours du bois des ventes de 2014,
- la quantité innombrable de clauses qui pèsent sur la mobilisation de certains lots ; clauses si pénalisantes, qu'elles compliquent l'intervention dans les délais d'exploitation impartis.

La vente de printemps du 18 juin 2015 à Montluel

Organisée par l'agence interdépartementale Ain-Loire-Rhône, la vente publique de printemps s'est déroulée à la salle polyvalente de Montluel avec la vente de feuillus le matin et celle de résineux l'après-midi.

La vente de printemps du 18 juin 2015 à Montluel

Organisée par l'agence interdépartementale Ain-Loire-Rhône, la vente publique de printemps s'est déroulée à la salle polyvalente de Montluel avec la vente de feuillus le matin et celle de résineux l'après-midi. Les demandes sur le marché du bois énergie ont permis aux produits feuillus de bien se vendre avec des prix restés stables par rapport à l'année 2014, liés en partie à un cahier moins conséquent, similaire à celui de 2013.

La vente de résineux de l'après-midi a été plus complexe : 43 % de lots retirés sur les 130 lots pour 60 000 m³ proposés ; baisse des prix de 5 €/m³ environ. Dans le département, sur les 59 lots proposés, 34 lots ont été retirés. Ce sont les plus beaux lots – volume important de résineux, peu de feuillus, conditions d'exploitation favorables, etc. – qui se sont le mieux vendus.

	Printemps 2013	Printemps 2014	Printemps 2015
Nombre d'articles	39	61	42
Volume offert (m ³)	13 200	27 100	14 229
Volume vendu (m ³)	10 600	22 200	9 226
% invendus (volume)	20 %	18 %	35,2 %
Nombre d'offres par article	4,4	3	2,45
Nombre d'acheteurs	21	24	17

Tableau comparatif des trois dernières ventes de feuillus

	Printemps 2014	Automne 2014	Printemps 2015	Automne 2015
Volume offert	61 000	26 000	52 764	60 500
Volume vendu	57 000	20 000	30 450	36 436
% invendus (volume)	7 %	23 %	42,3 %	41 %
Nombre d'offres par article	4,2	4	3,05	3
Nombre d'acheteurs	27	17	26	23

Bilan des dernières ventes de résineux

La vente d'automne du 8 septembre 2015 à Nantua

La vente publique d'automne s'est déroulée à la salle André Malraux, en présence de la sous-préfète de Nantua, Madame Eléodie Sches. Jean-Cyrille Ducret, président du Groupement départemental des scieurs et exploitants forestiers de l'Ain, a largement souligné les répercussions négatives des modifications du dispositif de paiement des ventes en bloc et sur pied, faites sans consultation préalable, mettant en danger les scieries françaises. Elles doivent désormais faire face à la réduction de leurs délais de paiement imposés par l'ONF, ce qui impacte considérablement leur capacité financière.

Sa conclusion a confirmé le maintien de la vente de Nantua, et annoncé le boycott des scieurs pour les ventes à venir dans les autres départements de Rhône Alpes.

En présence de 23 acheteurs, la vente d'automne a été similaire à celle de printemps, avec 40 % de lots retirés sur les 136 lots proposés pour 60 500 m³. Le marché apparaît comme très sélectif avec une stabilisation des cours par rapport au printemps. Cependant, comparativement à l'automne 2014, on observe un affaiblissement des cours de 10 à 14 %, selon les essences.

L'implication des élus : un retour sur investissement pour le budget des communes

Ces deux ventes 2015 se sont tenues en présence des représentants d'une dizaine de communes. Peut être pas perçue en tant que telle, la représentativité des élus est indispensable à la réussite d'une vente. Présents et impliqués ils peuvent exercer des arbitrages, notamment quand l'offre du scieur est proche du prix de retrait fixé par la commune et à ce titre, ne pas passer à côté d'une vente qui pourrait s'avérer intéressante financièrement eu égard au contexte du moment. Mais au-delà, la présence des élus renseigne sur les mécanismes des ventes, donne des indications sur le climat ambiant et de fait, permet de mieux appréhender les prix du marché, élément essentiel pour fixer les prix de retrait de l'année suivante, et avoir une vision globale.

La vente par appel d'offres représente près de 60 % des ventes de l'agence interdépartementale Ain-Loire-Rhône.

En 2016, la vente d'automne de Nantua aura lieu début octobre.

Déclaration de chantier forestier : action !

La question des dégâts liés aux exploitations forestières est un sujet préoccupant pour les élus des communes forestières qui doivent en assumer les coûts de réparation dans une période où les dotations baissent. Trouver des solutions constructives, tel était l'objectif de la soirée de sensibilisation, du 16 avril dernier, marquée avant tout par le désir des élus du Massif du Bugey d'être informés de l'ouverture de chantier dans les forêts privées de leur commune, d'en identifier les intervenants. Quelle législation en vigueur encadre la déclaration de chantier ?

Actuellement, les exploitants sont obligés de déclarer en mairie deux catégories de travaux forestiers :

- lorsqu'ils ont lieu en espace boisé classé (EBC), hormis quelques cas particuliers,
- quand le volume exploité dépasse 500 m³, ou si les travaux portent sur une surface supérieure à 4 hectares.

Quels types de déclaration ?

Au titre de la loi, dès lors qu'un chantier mobilise plus de 500 m³ de bois ou s'exerce sur une surface supérieure à 4 hectares, le dirigeant d'entreprise réalisant les travaux doit répondre à certaines obligations et faire parvenir au maire de la commune concernée et à l'inspection du travail : « une déclaration écrite comportant le nom, la dénomination sociale de l'entreprise, son adresse, la situation géographique exacte du chantier, la date de début et la date de fin prévisible des travaux et le nombre de salariés qui seront occupés, le cas échéant, sur ce chantier ».

Le chantier doit également être accompagné d'un affichage en bordure de coupe par un panneau dont la taille doit être au moins égale à 100 cm x 80 cm.



Quand la concertation débouche sur des actions concrètes

La formation « voirie et usages partagés » du 16 avril 2015, menée conjointement par les Communes forestières de l'Ain et la Charte forestière territoriale a posé le cadre d'une réunion dynamique. Les élus du Bugey se sont montrés solidaires pour engager une action collective apportant des réponses concrètes à la récurrence du problème. Plusieurs initiatives ont été enclenchées.

Par exemple, les communes d'Aranc, du Poizat et du Petit Abergement ont pris un arrêté visant à abaisser le seuil obligeant un exploitant à déclarer un chantier forestier et de fait à pouvoir identifier les professionnels intervenant dans les forêts privées de leur territoire. Une démarche « gagnant gagnant » propice au dialogue constructif avec les professionnels. Dans la perspective d'amplifier cette démarche, de lui donner plus d'assise et d'en garantir son fonctionnement, un courrier a été adressé aux communes courant septembre pour recenser celles qui souhaitent rentrer dans ce dispositif de concertation mené entre les acteurs de la filière forêt-bois (exploitants, scieurs, ETF...) et les communes.

Début octobre, plus d'une cinquantaine de communes avaient répondu favorablement à ce recueil d'intentions.

Une démarche qui fait des émules puisque qu'une action similaire a été reproduite dans le cadre de la Charte forestière du Beaujolais vert, et son développement dans d'autres territoires est actuellement en discussion.

	En espace boisé classé (EBC)	Dans toutes les forêts (EBC ou non)
Textes de référence	Article L130-1 du Code de l'urbanisme	Articles L718-9, L722-3 et R718-27 du Code rural Article R324-10 du Code du travail
Seuils de déclaration	Pas de seuil	Volume excédant 500 m ³ ou travaux portant sur une surface supérieure à 4 ha
Conditions de dispense d'autorisation	Coupe réalisée dans le cadre : - d'un aménagement forestier - d'un PSG, RTG (ou CBPS) Coupe entrant dans les catégories définies par arrêté préfectoral (et soumise à l'avis du CRPF)	Les coupes qui se situent en dehors de ces seuils (sauf si délibération municipale qui réduit les seuils)
Qui doit déclarer ?	Propriétaire ou personne réalisant les travaux	Chef de l'entreprise qui réalise les travaux

Synthèse des éléments à prendre en compte

À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ardèche

Appel à candidatures 2015-2020 du FEADER pour la prévention des dommages causés aux forêts par des incendies

L'appel à candidatures pour la « Prévention des dommages causés aux forêts par des incendies » est lancé pour la période 2015-2020. La mesure 08.30 du programme de développement rural Rhône-Alpes (PDR Rhône-Alpes) vise à protéger le patrimoine forestier contre le risque d'éclosion de feux et à réduire les surfaces forestières parcourues par le feu, dans les zones présentant un risque d'incendie moyen ou élevé. Tout savoir sur le dispositif. [Lire la suite](#)

Projet de débardage par câble : un début d'envolée !

La question de la mobilisation du bois en forêt de montagne et de l'accès à la ressource reste toujours un sujet de premier ordre. Le débardage par câble, technique ancienne très développée en Autriche, Allemagne, Suisse, Roumanie, Italie, Tchéquie ou Slovaquie, est une alternative d'exploitation réservée aux milieux sensibles ou dépourvus de pistes qui revient au devant de la scène. D'autant que certaines études sur des opérations expérimentales laissent apparaître un bilan économique équilibré. A ce titre, l'association des Communes forestières de l'Ardèche a engagé une action de démonstration visant à expérimenter une coupe à câble dans son département. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Une plateforme de production de bois déchiqueté à Vassieux en Vercors

Le 12 septembre dernier a été inaugurée la plateforme de production de bois énergie de Vassieux en Vercors, réalisée par la Communauté de communes du Vercors (CCV). Dès 2009, suite à l'arrêt professionnel de la scierie des Gagères, la CCV a mené une réflexion visant d'une part à pallier le manque de hangars de stockage sur le plateau, et d'autre part à « s'engager dans un projet économique lié aux activités forestières ». L'analyse effectuée dans le cadre du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) porté par le Parc naturel régional du Vercors, a confirmé l'intérêt d'un tel équipement sur le plateau. [Lire la suite](#)

Bois des Alpes s'invite au nouvel espace d'animation intercommunal de Saint-Michel-sur-Savasse

Près de 200 personnes et de nombreux élus s'étaient déplacés samedi 17 octobre pour l'inauguration de l'espace d'animation intercommunal de Bagnol. Plusieurs décennies ont été nécessaires pour faire aboutir ce projet repris et piloté dans sa phase décisive par Daniel Bignon, maire de Montmiral, président du SIVU de Bagnol, et de l'association Bois des Alpes. Ce beau bâtiment bois qui réussit la prouesse de regarder vers les deux communes du SIVU, Saint-Michel-sur-Savasse au sud, Montmiral au nord, raconte aussi l'histoire d'une volonté : celle de jouer la carte du local. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Haute-Savoie

La formation voirie : l'accessibilité aux massifs forestiers et à la gestion des usages partagés

Les forêts publiques haut-savoyardes représentent un enjeu patrimonial et économique majeur pour ce département dont elles couvrent plus de 178 000 hectares, soit 37 %. A ce titre, la mobilisation du bois devient pour grand nombre de communes comme celle du territoire Arve-Giffre, une nécessité économique et sociale pour valoriser une activité en plein essor avec le bois d'œuvre, et surtout le bois énergie. Cette mobilisation est parfois rendue difficile, voire impossible après les travaux d'exploitation et les dégâts qu'ils ont causé. La nature des interventions en forêt devient une préoccupation grandissante des élus qui le plus souvent doivent recourir à la remise en état des accès pour redéployer un réseau de routes et pistes forestières entretenues. Quels recours ? Comment entrer en contact, négocier avec les exploitants forestiers qui ne sont pas tous soumis à la déclaration préalable de chantier ? Autant de questions soulevées et de réponses apportées lors de la formation voirie organisée fin juillet par l'association des Communes forestières de Haute-Savoie et la Charte forestière de Territoire Arve-Giffre. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Le Grésivaudan : territoire pilote dans le déploiement d'une politique foncière forestière portée par les collectivités

Dans le cadre de son projet stratégique forestier, la Communauté de communes du Grésivaudan œuvre avec les acteurs forestiers pour augmenter le volume de bois exploité en facilitant l'accès à la ressource du territoire, le regroupement des propriétaires et des parcelles forestières. [Lire la suite](#)

La loi NOTRe, son impact sur les politiques territoriales forestières

Le 16 juillet l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté définitivement le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Après sa promulgation du 7 août 2015 nous en savons désormais un peu plus concernant son impact sur les politiques territoriales forestières du département de l'Isère. [Lire la suite](#)

Formation « Bois énergie » sur le territoire de Bas-Dauphiné et Bonnevaux

La formation « Bois énergie, à destination des élus, s'est tenue le 1er juillet dernier. Organisée sur le territoire de la nouvelle charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, son objectif était de donner toutes les clés pour mieux comprendre le Bois énergie dans son contexte général, mais aussi plus concrètement dans son utilisation communale. [Lire la suite](#)

Prix départemental de la construction bois Isère

Le 30 octobre dernier se tenait dans le nouveau bâtiment de la Maison de Territoire Voironnais Chartreuse, le prix départemental de la construction bois de l'Isère anciennement appelé « Trophées Bois ». L'occasion de rappeler les atouts pour un territoire de faire appel à la ressource locale et de mesurer la valeur ajoutée des bois certifiés BOIS DE ALPES™. [Lire la suite](#)

La forêt une préoccupation du Conseil départemental de l'Isère

Fin juillet, le Département a organisé une rencontre avec les acteurs de la filière bois. Robert Duranton (vice-président, en charge de l'agriculture, de l'irrigation, de la filière bois et de l'environnement) et Fabien Mulyk (vice-président délégué à la filière bois, l'aménagement des rivières et l'environnement) se sont rendus sur le massif du Vercors, territoire montagnard forestier singulier, afin de prendre connaissance des problématiques de la filière bois. [Lire la suite](#)

Appel à candidature, la 15^e édition de la Fête de la forêt de montagne

Votre commune est intéressée pour accueillir la prochaine édition de la Fête de la forêt de montagne en 2017 ? [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Rhône-Alpes

Position des Communes forestières de Rhône-Alpes au regard du report des ventes d'automne demandé par la Fédération nationale du bois (FNB)

Les élus des Communes forestières Rhône-Alpes ont tout au long du mois de septembre accompagné les scieurs rhônalpins dans leurs manifestations qui se sont déroulées lors des ventes de bois des forêts publiques, organisées par l'ONF. Ces manifestations ont conduit au report des ventes, mis à part celle du département de l'Ain, organisée avant le lancement de cette action. [Lire la suite](#)

« DYNAMIC Bois » : appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME

L'« AMI DYNAMIC Bois » est un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sortie le 17 mars 2015 par l'ADEME en vue d'insuffler une nouvelle DYNAMique dans l'approvisionnement des chaufferles du fonds de Chaleur. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie

La déclaration d'intérêt général de Les Déserts : une mesure d'urgence pour intervenir sur les forêts privées à haut-risque, dépourvues de gestion

Les communes restent souvent démunies face au risque d'incendie généré par les chablis et les arbres scolytés, secs, non récoltés par leur propriétaire. La prévention et la protection contre les incendies et ravageurs, impliquent des travaux d'exploitation forestière difficiles à entreprendre, dès lors que les propriétaires privés des forêts concernées ne souhaitent pas réaliser les travaux d'urgence, voire ne peuvent être identifiés ; phénomène largement favorisé par le morcellement de la forêt privée. Il existe pourtant une procédure exceptionnelle pour que les communes puissent entreprendre ces travaux d'exploitation forestière nécessaires. Un exemple concret : la déclaration d'intérêt général (DIG) engagée par la commune Les déserts. [Lire la suite](#)

Grande faune et forêt des Bauges : une journée d'information dédiée aux propriétaires forestiers, riche d'enseignements

L'association des Communes forestières de Savoie et le Parc naturel régional du massif des Bauges ont organisé le 5 septembre dernier une journée d'information et d'échanges sur la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier, chamois, mouflon) et les forêts du massif des Bauges. Comment maintenir une densité de grand gibier compatible avec l'équilibre entre populations et milieu, tel était le sens de la journée. [Lire la suite](#)

Le pont de Cognin : une construction bois en ville qui défie toutes les idées reçues

Fruit de plusieurs années de concertation et de réflexion, le pont bois de Cognin, ouvrage d'art unique en France par sa structure innovante, vient de franchir une étape essentielle : la pose des premières poutres de grande portée, qui s'est déroulée le 23 septembre. Autre élément d'importance et de satisfaction, les produits bois utilisés certifiés BOIS DES ALPES™ seront à jamais associés à cet ouvrage d'exception, symbole d'une parfaite symbiose entre toutes les parties prenantes, démonstration de la puissance créative de nos territoires et de leur capacité à savoir se mobiliser, se positionner face aux marchés de l'international en s'appuyant sur la ressource locale. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie | Haute-Savoie

Les élus des Communes forestières des deux Savoie réagissent et approuvent la position de leurs confrères rhônalpins au regard du report des ventes d'automne demandé par la Fédération nationale du bois (FNB)

Dès l'ouverture de la vente publique des deux départements savoyards, à Rumilly, Georges Communal, vice-président de l'association des Communes forestières de Savoie et Loïc Hervé, membre du conseil d'administration de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie, maire de Marnaz et sénateur, sont intervenus pour marquer leur solidarité vis-à-vis des scieurs, dans le conflit qui les oppose avec l'ONF ; ils ont appelé au boycott de la vente du jour. De leur côté, les élus des Communes forestières Rhône-Alpes ont tout au long du mois de septembre accompagné les scieurs rhônalpins dans leurs manifestations qui se sont déroulées lors des ventes de bois des forêts publiques, organisées par l'ONF. Ces manifestations ont conduit au report des ventes, mis à part celle du département de l'Ain, organisée avant le lancement de cette action. [Lire la suite](#)

Association des Communes forestières de l'Ain

Mairie de Nantua | 17, rue de l'Hôtel de Ville
01130 NANTUA

Tel : 06 12 48 06 71 | Fax : 09 72 27 14 22
ain@communesforestieres.org

Chargé de mission : Damien BLONDIAUX
06 46 41 45 18

damien.blondiaux@communesforestieres.org

Président : Jacques DEPARNAVY

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n e u r o p é e n n e

